

## Autorisation parentale

### Challenge photo



## « Hennebont nature »

2022-2023

Je soussigné.e :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Agissant en tant que titulaire de l'autorité parentale sur le mineur :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse (si différente) : .....

.....

autorise cet enfant à participer au challenge photo « Hennebont nature » 2022-2023 organisé par la Ville d'Hennebont.

déclare avoir pris connaissance du règlement disponible sur le site <https://www.hennebont.bzh/> et en accepter le contenu.

Fait à : .....

Signature :

Le : .....

Les autorisations parentales devront être envoyées en cours de jeu pour à échéances du :

- 30 septembre 2022 à minuit pour la 1<sup>ère</sup> espèce recherchée ;
- 31 décembre 2022 à minuit pour la 2<sup>ème</sup> espèce recherchée ;
- 31 mars 2023 à minuit pour la 3<sup>ème</sup> espèce recherchée ;
- 30 juin 2023 à minuit pour la 4<sup>ème</sup> espèce recherchée et le « super lot ».

L'envoi est possible par mail à [participation@mairie-hennebont.fr](mailto:participation@mairie-hennebont.fr) ou par courrier à l'adresse postale :

**Service démocratie participative - Mairie d'Hennebont**

13 Pl. Maréchal Foch - CS 80130 - 56704 Hennebont